

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu le marché n° 19005 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie » pour la création d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets à Amnéville, pour la mission OPC, attribué à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE – 15 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM,

Considérant le besoin d'augmenter la durée d'exécution des travaux de 6 mois (le forfait de la mission OPC doit donc être ajustée en conséquence),

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant N° 1 au marché n° 19005 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie » pour la création d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets à Amnéville, pour la mission OPC, attribué à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE – 15 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM, pour augmenter de 6 mois la durée d'exécution des travaux,

Article 2 : que le montant de cet avenant est fixé à 11 541,18 € H.T., portant le montant total du marché de 44 700 € à 56 241,18 € H.T.

Rombas, le 19 JUL 2023
Affichage au siège le 04 AOUT 2023

Par délégation du Président,
le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

07 AOÛT 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ

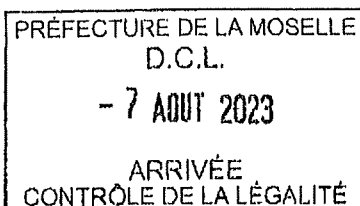
BORDEREAU D'ENVOI

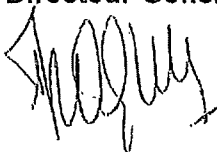
N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :		
<u>Les décisions du Président :</u>		
- DP2023-27 relative à la signature d'un avenant n°1 au marché 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie »), et notamment à la mission OPC, attribué à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE.	1 ex.	Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.
- DP2023-29 relative à la signature d'un avenant n° 2 au marché n° 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie ») et notamment le lot 2 – Façades, attribué à la société SARL PROFACADE.	1 ex.	En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.
- DP2023-30 relative à la souscription d'un abonnement d'un an à l'application Panneau Pocket.	1 ex.	

Rombas, le 03 août 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,




Alain LOGNON

